

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

\*\*\*\*\*

*Extrait du Registre des Délibérations*

*L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi 20 septembre à 14h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND*

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Corinne NOEL, Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy BEGUE (suppléant de M. LOEUILLEUX), Marc BOUTROY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCO, Frédérique VAN ROOY, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEMILLY, Guillaume LOEUILLEUX (suppléé par M.BEGUE), Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Antoine PERALDI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Pascal GAVOIS

**P2-09-2024 : NOEL DES AGENTS DU SEVADEC - ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur Claude KIDAD, Vice-président

Monsieur le Président indique aux membres du Comité que le SEVADEC souhaite octroyer, à l'occasion des fêtes de Noël, un cadeau aux agents du syndicat.

Les bénéficiaires sont les agents titulaires, stagiaires, sous contrat aidé et auxiliaires ayant accompli au minimum 6 mois d'activité au sein des services du SEVADEC ou 400 heures de travail au cours de l'année 2024.

Le montant attribué par agent se matérialisera par l'octroi d'un chèque « cadeau ».

En raison de l'inflation galopante et de la baisse du pouvoir d'achat, il semble opportun, à titre exceptionnel et pour l'année 2024, de maintenir la valeur faciale du chèque cadeau à 100 euros.

Accusé de réception en préfecture  
062-256203936-20240920-P1-09-2024-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2024  
Date de réception préfecture : 25/09/2024

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 12 septembre 2024, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** des chèques « cadeau » aux agents du SEVADEC au titre des fêtes de Noël,
- **DE FIXER** le montant attribué 100 € par agent,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à cette fin.

*Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.*

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois  
susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

**SEVADEC**  
LE 20  
62101 CALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire  
Le 25/09/2024  
Certifié exact.  
L'ordonnateur.